

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE COMMUNE D'IXELLES

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Présents

Christos Doulkeridis, Bourgmestre-Président;

Bea Diallo, Audrey Lhoest, Yves Rouyet, Romain De Reusme, Kélountang Ndiaye, Nabil Messaoudi,

Anaïs Camus, Els Gossé, Nevruz Unal, Échevin(e)s;

Yves de Jonghe d'Ardoye, Nathalie Gilson, Caroline Désir, Viviane Teitelbaum, Solange Pitroipa, Caroline Laporte, Bertrand Wert, Alexandra Lexy De Roose, Marie-Carmen Bex, Nora Bednarski, Caroline De Bock, Geoffroy Kensier, Milena Valachs, Marie Borsu, Maximilien Ralet, Monica Frassoni, Louis de Clippele, Gilles Marot, Adrien Volant, Abdeslam Tay, Noémie Roger, Benoît Hellebuyck, Rodolphe d'Udekem d'Acoz, Anne Delvaux, Yannick Piquet, Alexandra Philippe, *Conseillers(ères)*

communaux(ales);

Patricia van der Lijn, Secrétaire communale.

Excusés

Dominique Dufourny, Gautier Calomne, Hassan Chegdani, Anne-Rosine Delbart, Motaher Chowdhury,

Peggy Stevens, Kathrine Jacobs, Conseillers(ères) communaux(ales).

Séance du 30.01.20

#Objet : Motion visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en Belgique accessible à tous les jeunes.#

Séance publique

DÉPARTEMENT GESTION ADMINISTRATIVE

Affaires générales

LE CONSEIL,

Considérant les principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen :

• Une vraie étape de vie

Le service citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.

• Un service citoyen accessible à tous les jeunes

Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.

• Au service de missions d'intérêt général

Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.

• Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture

Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.

• Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel

Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.

• Un temps reconnu et valorisé

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurances, ...).

• Un dispositif fédérateur

Soutenu et mis en œuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en œuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises...;

Considérant que cette période d'engagement est extrêmement enrichissante pour celles et ceux qui se lancent dans ces missions : ils acquièrent de l'expérience de vie, on leur donne le temps d'avoir une réflexion sur leur futur, ils apprennent à mieux se connaître, à développer leurs talents, à trouver leur place au sein d'un groupe et d'une société ;

Considérant que pour une grande majorité de ces jeunes, il est facile de se rediriger vers un emploi ou une formation par la suite. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays européens ;

Considérant que le précédent Gouvernement bruxellois avait pris, au niveau européen, des engagements inscrivant le Service Citoyen dans la « Garantie pour la jeunesse » et avait apporté un soutien particulièrement actif au projet. En effet, les jeunes qui participent à ce projet sont dispensés d'apporter une preuve de recherche d'emploi pendant toute la durée de leur Service Citoyen ;

Considérant que « la mise en place de missions de Service Citoyen amplifie les échanges intergénérationnels & interculturels au sein de la commune et de ceux-ci s'approfondit naturellement la cohésion sociale. » (site internet https://www.macommunepourleservicecitoyen.be/)

Considérant que le Gouvernement bruxellois nouvellement installé s'est engagé à poursuivre ces efforts, et « renforcera cette politique publique d'émancipation des jeunes vers la vie active et développera quantitativement et significativement le Service Citoyen en Région bruxelloise ». Par ailleurs, il « mettra en œuvre de manière structurelle les Services Citoyens pour une population significativement beaucoup plus importante de jeunes Bruxellois, notamment de jeunes précarisés, avec un financement structurel, un statut et des indemnités des jeunes en Service Citoyen améliorés afin de renforcer le pouvoir d'attractivité du dispositif » au moyen d'une convention-cadre du gouvernement (Déclaration de politique générale commune au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale et au Collège réuni de la Commission communautaire commune, 2019, p. 48);

Demande au Gouvernement fédéral :

• d'instituer un statut légal au jeune en Service Citoyen et d'assurer son financement par une action coordonnée entre le fédéral, les régions et communautés ;

Demande au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

- de poursuivre les engagements pris lors de la législature précédente pour soutenir le projet du Service Citoyen ;
- de renforcer le dispositif du Service Citoyen en appliquant les mesures définies dans l'accord de gouvernement ;

Demande au Collège des Bourgmestre et Échevins :

- de signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune d'Ixelles à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé à grande échelle en Belgique ;
- d'organiser des séances d'information afin d'informer la population communale et, plus particulièrement, les jeunes âgés de 18 à 25 ans, de l'existence du programme de Service Citoyen;
- de prendre toute autre disposition utile à encourager les jeunes à se mobiliser par le biais du Service Citoyen.

La présente délibération ne sera pas transmise à l'Autorité de Tutelle conformément aux dispositions de l'ordonnance du 14 mai 1998 ainsi qu'à celles de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en vue de l'exercice de la Tutelle administrative tels qu'en vigueur à ce jour.

PAR LE CONSEIL

La Secrétaire, (s.) Patricia van der Lijn

Le Président, (s.) Christos Doulkeridis

POUR EXTRAIT CONFORME Ixelles, le 03 février 2020

La Secrétaire communale adjointe,

Le Bourgmestre,

(s.) Kristel Segers

(s.) Christos Doulkeridis